



RPN Classification du 30 janvier 2024

Épisode 2 : toujours rien de concret...

Avant de parler de la classification :

Salaires 2024 – La direction de l’Ucanss fait un retour sur le calendrier des négociations et se veut rassurante sur le fait que la négociation Salaires n’est pas clôturée, alors qu’aucune RPN salaire n’est encore planifiée dans l’année. Elle reconnaît finalement que faute de visibilité d’augmentation du point d’indice de la fonction publique, aucun cadrage de la tutelle ne sera défini à la Sécu !

Pour la CGT, l’urgence ce sont les salaires, c’est pourquoi elle dénonce une fois de plus le prétexte utilisé par l’Ucanss pour ne pas négocier l’augmentation de la valeur du point !

Primes de fonction (art.23 de la convention collective) - La CGT a exigé d’avancer la négociation sur les primes de fonctions en 2024 pour élargir la liste des métiers éligibles et supprimer la proratisation. Entre temps, nous apprenons que la Cnam décide de manière unilatérale de demander aux organismes locaux de déroger au protocole d’accord sur les primes de fonction, en supprimant la proratisation **pour les seuls salariés travaillant en « middle office »**. Comment la Cnam peut-elle s’affranchir des règles en outre-passant la négociation nationale ? L’Ucanss est dans le déni et refuse la tenue d’une RPN en urgence (ne voit-elle pas la manœuvre de la Cnam qui remet en cause le prétendu dialogue social et sa légitimité en tant que fédération d’employeurs ?)

Classification - Cinq heures de réunion sans pour autant que l’Ucanss ne partage une seule de ses orientations, sauf les sujets d’attractivité qui semblent être une priorité.

Pour partager un état des lieux commun et construire un projet, la CGT a demandé des données chiffrées. L’employeur dit rencontrer beaucoup de difficultés pour les fournir, prétextant une extraction compliquée dans les systèmes d’informations.

Pour exemple, l’employeur est dans l’incapacité de nous donner les gains de productivité, qui auraient dû être redistribués aux agents, alors même qu’il s’en sert pour réduire les effectifs... Un comble !

L’employeur fait planer le doute quant au report possible de l’ensemble de l’enveloppe sur 2025. Ne chercherait-il pas à mettre la pression aux organisations syndicales pour clôturer au plus vite cette négociation. Chantage... ?

[Flash Vidéo >>>](#)

